COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20211215-D_15_12_2021_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021 Affichage : 17/12/2021

Délibération n°15-12-2021-008

3.2 Aliénation.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 15 décembre 2021

Date de convocation	9 décembre 2021
Date d'affichage	9 décembre 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	52 (dont 10 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre à 18h30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Tuffé Val de la Chéronne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents: 42 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient représentés : 0

Pouvoirs: 10 – M. Pierre BOULARD ayant donné pouvoir à M. Michel ODEAU, Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à Μ. Guy CHEVAUCHER, Mme Catherine CHANTEPIE avant donné pouvoir à Μ. Laurent M. Arnault de CALONNE ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Laëtitia VEEGAERT ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET.

<u>Etaient excusés</u>: 3 - M. Thierry BODIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Line LEDRU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°05-07-2021-008 DU 5 JUILLET 2021 RELATIVE À LA CESSION D'UNE PARCELLE DANS LA ZONE DU COUTIER À CHERRÉ-AU

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°05-07-2021-008 en date du 5 juillet 2021 relative à la cession d'une parcelle dans la ZA du Coutier à Cherré-Au,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que le Conseil communautaire du 5 juillet dernier s'est prononcé favorablement sur la cession des parcelles ZH 10p et ZH 126p dans la zone d'activités du Coutier à Cherré-Au au profit de la SARL Pyramides.

EST INFORME que les opérations de bornage en date du 14 septembre 2021 ont démontré que l'emprise foncière intègre également d'autres parties de parcelles non identifiées et non identifiables sans intervention préalable d'un géomètre.

PREND ACTE que la parcelle ZH 10 proposée à la vente n'a jamais été acquise par notre EPCI auprès de la commune de Cherré-Au.

DECIDE de retirer la délibération n°05-07-2021 du 5 juillet 2021.

VALIDE l'acquisition de la parcelle ZH 10 d'une contenance de 1 410 m² pour un montant de 100 € HT.

PREND ACTE que cette acquisition pourra être soumise au régime de la TVA dans la mesure où les deux parties y seraient assujetties, la TVA étant réglée par la Communauté de communes.

PREND ACTE que les frais de notaire seront à la charge exclusive de la Communauté de communes.

MANDATE l'étude de Maître LEVEQUE à La Ferté-Bernard pour l'établissement de l'acte notarié.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour: 52 Voix contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 15 décembre 2021

Pour extrait conforme Le 16 décembre 2021 Le Président

M. Didier REVEAU